

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #4 - Marisol Brochu
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-06-117

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - CORRESPONDANCE
 - 3.1 - Campagne annuelle - Moisson Beauce
 - 3.2 - BCGMF des Appalaches
 - 3.3 - Proposition - Parc national de Frontenac
 - 3.4 - Fermeture de plusieurs points de service - Caisses Desjardins
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Adoption des comptes du mois
 - 5.2 - Fermeture des bureaux - Vacances estivales
 - 5.3 - Achat - Tracteur à pelouse
 - 5.4 - Renouveau - Adhésion GROBEC
 - 5.5 - Offre d'entente - Cautionnement de licence
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE
- 7 - TRAVAUX PUBLICS
- 8 - LOISIRS ET TOURISME
 - 8.1 - Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité
 - 8.2 - Implantation du terrain de Volley-Ball
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - Premier versement - Sûreté du Québec
- 10 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Rue Jamieson - Document de contribution Hydro-Québec

10.2 - Modification aux sentiers

11 - LÉGISLATION

12 - VARIA

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

3 - CORRESPONDANCE

2024-06-118

3.1 - Campagne annuelle - Moisson Beauce

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une demande d'aide financière de Moisson Beauce, le 30 avril 2024;

ATTENDU QUE l'aide financière vise l'approvisionnement en nourriture des organismes de notre région;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills soutienne la cause en versant une aide financière de 250 \$.

ADOPTÉE

2024-06-119

3.2 - BCGMF des Appalaches

ATTENDU QUE les garderies en milieu familial ont déjà des contraintes imposées par le ministère de la Famille afin de s'assurer de la sécurité des enfants dans ces milieux de garde;

ATTENDU QU'en 2025, tous les milieux de garde devront être reconnus par le ministère de la Famille et assujettis à leurs contraintes de sécurité;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte de modifier son Règlement sur la prévention des incendies afin de ne pas être plus contraignant que le ministère de la Famille dans les exigences liées aux garderies en milieu familial;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills informe la MRC des Appalaches de ces dites modifications;

ADOPTÉE

2024-06-120

3.3 - Proposition - Parc national de Frontenac

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills possède des infrastructures de plein air sur son territoire;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal décline l'offre du parc national de Frontenac.

ADOPTÉE

2024-06-121

3.4 - Fermeture de plusieurs points de service - Caisses Desjardins

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Kinnear's Mills encourage les services de proximité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut encourager l'économie locale;

ATTENDU QUE les comptoirs Desjardins et les guichets automatiques sont nécessaires pour les personnes qui n'ont pas fait de virage numérique;

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre MRC compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

QUE cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-06-122

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 6 mai 2024, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2024-06-123

5.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes suivants :

Chèques : 4 914.78 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale : 98 599.76 \$
Grand total des paiements: 103 514.54 \$

ADOPTÉE

2024-06-124

5.2 - Fermeture des bureaux - Vacances estivales

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le bureau municipal soit fermé durant la période des vacances, soit du 22 juillet au 4 août 2024, inclusivement.

ADOPTÉE

2024-06-125

5.3 - Achat - Tracteur à pelouse

ATTENDU QUE le tracteur à pelouse actuel n'est pas conçu pour faire de l'entretien commercial;

ATTENDU QUE la municipalité vendra le tracteur à pelouse actuel via une vente par soumission, au plus offrant;

ATTENDU les soumissions reçues:

Nom de l'entreprise	Prix (incluant les taxes)
D.G. Usimécanique inc.	11 879.27 \$
J.A. Équipements	12 187.35 \$
Les p'tits moteurs	11 879.27 \$

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte la soumission de D.G. Usimécanique inc. au montant de 11 879.27, taxes incluses, étant donné sa localisation géographique laquelle facilitera les entretiens ;

QUE la dépense soit financée avec le surplus de l'année 2023;

ADOPTÉE

2024-06-126

5.4 - Renouveau - Adhésion GROBEC

ATTENDU QUE la municipalité est membre du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal renouvèle son adhésion pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 au montant de 75.00 \$.

ADOPTÉE

2024-06-127

5.5 - Offre d'entente - Cautionnement de licence

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a déposé une plainte à la Régie du bâtiment du Québec, le 27 septembre 2023, en lien avec les travaux non terminés de la devanture du bureau municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a transmis une réclamation pour recours au cautionnement de licence à la Régie du bâtiment du Québec, le 5 mars 2024, au montant de 14 776.14 \$;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte l'offre d'entente de la Régie du bâtiment du Québec, au montant de 14 776.14 \$.

ADOPTÉE

6 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE

7 - TRAVAUX PUBLICS

8 - LOISIRS ET TOURISME

2024-06-128

8.1 - Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du Guide concernant le volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a confirmé sa contribution au financement du complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford, le 4 mars dernier;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité de Kinnear's Mills s'élève à un montant de 28 757.98 \$;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills dépose une demande d'aide financière au programme *Fonds régions et ruralité - Volet 2*.

ADOPTÉE

2024-06-129

8.2 - Implantation du terrain de Volley-Ball

ATTENDU la résolution portant le numéro 2024-05-112;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'implantation du terrain de Volley-Ball soit acceptée telle que proposée.

ADOPTÉE

2024-06-130

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 - Premier versement - Sûreté du Québec

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale afin d'effectuer le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au ministre des Finances pour la somme de 28 454 \$.

ADOPTÉE

2024-06-131

10 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Rue Jamieson - Document de contribution Hydro-Québec

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté le plan préliminaire soumis par Hydro-Québec, le 6 mars 2023, via la résolution portant le numéro 2023-03-058;

ATTENDU QUE les travaux de voirie municipale ont été exécutés en septembre 2023;

ATTENDU QUE la demande auprès d'Hydro-Québec est à l'étape de la contribution de la Municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer la demande d'alimentation concernant la rue Jamieson et s'engage à payer les frais de 14 690.00 \$ plus taxes à Hydro-Québec pour le prolongement de la ligne électrique sur le chemin des Érables.

ADOPTÉE

2024-06-132

10.2 - Modification aux sentiers

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire se concentrer sur l'entretien de ses sentiers principaux, soit le sentier Osgood et le sentier Bailey;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal accepte le plan de modification concernant le sentier Historique tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-06-133

11 - LÉGISLATION

12 - VARIA

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

M. Léo Brochu

- Tracteur à pelouse;
- Gendarmes;
- Tonte de pelouse;

M. Daniel Cantin

- Journal municipal à la maison;
- Redevances éoliennes;
- Nivelage et abat-poussière;
- Épandage de fumier;
- Ensemencement;

2024-06-134

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la présente séance soit levée, à 19 h 59.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».